

Conditions de participation

Chères Familles,

Vous avez inscrit votre enfant à nos centres aérés 2026 et nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

Vous trouverez ci-dessous les conditions de participation et quelques informations générales que nous vous remercions de lire attentivement.

Feuille de renseignements

Lors de l'envoi de la confirmation d'inscription, nous joindrons une feuille de renseignements concernant la situation de votre enfant. Nous vous demanderons de nous la renvoyer dans le délai imparti.

Les informations et indications contenues dans ce document sont essentielles pour assurer un accompagnement adapté de votre enfant ou adolescent·e. En le complétant, les représentants légaux engagent pleinement leur responsabilité. Dès lors, nous vous invitons à fournir des renseignements aussi complets et précis que possible.

Les familles des enfants ayant déjà participé à un centre aéré reçoivent une copie de la feuille de renseignements de l'année précédente qui peut être actualisée. Si cette dernière date de plus de 2 ans, nous vous reverrons un exemplaire vierge.

Alimentation et santé

Alimentation

Les repas des Centres aérés prennent principalement la forme de pique-niques, sauf exceptions mentionnées dans le programme (repas au restaurant ou repas chaud sur le lieu d'accueil). Les pique-niques se composent généralement de salades et de sandwichs, et parfois de grillades. Une collation comprenant des fruits est également prévue chaque jour. Au vu de la saison, des glaces peuvent aussi être proposées.

Nous respectons les régimes alimentaires signalés, qu'ils soient motivés par des raisons religieuses ou médicales. Dans des situations particulières, nous pouvons être amenés à solliciter la collaboration des familles afin de fournir certains produits très spécifiques.

Maladie et Accidents

Même s'il n'est pas agréable d'y faire référence, nous tenons à préciser la marche à suivre en cas d'un éventuel accident :

- en cas d'accident bénin, l'équipe fera prioritairement appel au médecin traitant de votre enfant ;
- en cas de problème plus grave, l'autorisation est donnée aux animatrices et animateurs d'emmener directement votre enfant aux urgences du CHUV ou de l'hôpital le plus proche.

Dans tous les cas, l'équipe informe la famille au plus vite.

Par ailleurs, par votre inscription, vous confirmez que votre enfant est couvert par une assurance maladie et accident.

Épilepsie

Dans le cas où les informations transmises via la fiche de renseignements ne seraient pas précises et complètes, nous déclinons toute responsabilité quant aux conséquences liées aux éventuelles crises d'épilepsie de votre enfant.

Il est donc indispensable que vous nous communiquiez des informations détaillées, en mentionnant notamment les éléments suivants :

- le type de crises et leur fréquence ;
- la durée acceptable selon vous avant l'appel des secours ;
- la médication éventuelle d'urgence à donner pendant la crise ;
- le protocole d'administration de la médication.

En l'absence de renseignements précis et détaillés, les règles éditées par l'Association EPI Suisse font foi, notamment l'appel aux urgences 144 lorsque la crise dépasse 3 minutes.

Port de protections

Selon le besoin de votre enfant, nous vous demandons de bien vouloir l'équiper de protections adéquates, y compris pour la baignade (maillots adaptés à l'incontinence, protections pour l'eau).

Nous demandons à nos équipes d'animation que chaque enfant soit changé entre deux et quatre fois par jour (ex. : fin de matinée, début d'après-midi, avant de rentrer à la maison). Si l'enfant porte une protection dans la piscine, le change se fera après le passage dans l'eau.

Exposition au soleil

Nos animatrices et animateurs sont dûment sensibilisé·e·s aux dangers liés à l'exposition au soleil. C'est pourquoi des mesures adéquates seront prises (ex. : pauses à l'ombre, port d'une casquette ou un chapeau, crème solaire etc.).

Activités

Des programmes d'activités sont élaborés pour chaque groupe d'enfants et pour chaque journée. Ils sont conçus en fonction de l'âge et des centres d'intérêt des enfants. C'est pourquoi nous vous demandons d'indiquer, dans la fiche de renseignements, les préférences et les habitudes de votre enfant.

Vous recevrez ces programmes dans le courant de l'été, en même temps que les photos des équipes d'animation. Pour certains groupes d'enfants, le programme sera également présenté à l'aide d'images.

Dans la mesure du possible, nous respectons strictement les programmes d'activités annoncés, il se peut qu'exceptionnellement un changement intervienne et nous vous remercions de votre compréhension.

Dans le cadre des activités du centre aéré, des sorties à l'extérieur sont prévues, soit au moyen d'un bus, soit au moyen des transports publics.

Matériel et responsabilités

Vous recevrez une liste du matériel nécessaire lors de l'envoi de la confirmation d'inscription. En inscrivant votre enfant, vous vous engagez à fournir le matériel demandé.

Équipement mauvais temps et piscine

La météo du mois d'août peut parfois être capricieuse. Nous avons toutefois pour principe de maintenir des sorties quotidiennes, quelles que soient les conditions météorologiques. En cas de pluie, la piscine couverte peut notamment constituer une alternative.

Il est donc indispensable que votre enfant soit équipé·e en conséquence : baskets ou chaussures fermées, pull, veste imperméable ou K-way, **ET** des affaires de piscine (maillot de bain, linge, etc.).

Pertes d'objets personnels

Afin d'éviter les mélanges d'objets personnels, il vous est demandé de bien vouloir les étiqueter avec le nom de votre enfant. Si nous perdons un objet appartenant à votre enfant (ex. : maillot de bain, veste, etc.), nous nous engageons à le remplacer. Pour les appareils électroniques et les moyens auxiliaires, voir les indications ci-dessous.

Appareils électroniques et moyens auxiliaires

Nous comprenons que certains jeunes souhaitent disposer de certains appareils électroniques (téléphones portables, tablettes, etc.) durant les temps de centres aérés. Nous avons toutefois pu constater qu'ils peuvent se perdre ou être volés.

Malgré toute notre vigilance, nous ne pouvons malheureusement pas garantir que les appareils personnels ne soient ni égarés ni endommagés. Nous ne saurions dès lors en assumer la responsabilité ni procéder à leur remboursement. Nous vous remercions de votre compréhension et vous invitons à sensibiliser votre enfant à la responsabilité qu'implique l'usage et la conservation de ses appareils personnels.

En revanche, lorsque l'appareil constitue un outil de communication ou un moyen auxiliaire et qu'il est confié à l'équipe d'animation à l'arrivée de l'enfant à cette fin, nous en assumons la responsabilité quant à sa conservation et à son bon soin.

Responsabilités en cas de dégât

S'il devait être établi que votre enfant est responsable d'un dommage conséquent (bris de lunettes, détérioration d'un véhicule, casse d'une vitre, endommagement d'un appareil de communication, etc.), nous vous demanderons de faire intervenir votre assurance responsabilité civile. En conséquence, par votre inscription, vous confirmez que votre enfant est couvert par ce type d'assurance.

Solidarité-Handicap mental confirme pour sa part être au bénéfice d'une assurance responsabilité civile qui couvre l'activité des animatrices et animateurs durant les activités.

Relations sociales

Références

Comme vous pourrez le constater sur les plannings d'activités, chaque jour votre enfant ou un groupe d'enfants (maximum trois selon le degré d'autonomie) se voit attribuer une animatrice ou un animateur de référence.

Il se peut qu'un animateur soit un jour référent d'une jeune fille. Il est toutefois évident que pour tous les moments intimes (toilettes, changements aux vestiaires, etc.), c'est une animatrice qui prend le relais.

Relations garçons – filles

Nos animatrices et nos animateurs ont la tâche de rappeler à tous les jeunes une règle de base : **on ne touche pas un·e camarade sans son accord.**

Respect du vivre ensemble

Il arrive qu'un·e jeune traverse une période difficile au moment de l'adolescence. Dans ce cas, nous mettons en place des règles strictes sur ce qui est permis ou non et il nous arrive d'établir, en collaboration avec les parents, un petit contrat entre l'adolescent·e et nous. La plupart du temps, le rappel des règles de façon formelle suffit à rétablir une excellente ambiance.

Pour les jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme ou d'une déficience similaire pouvant provoquer des troubles du comportement, nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour adapter l'environnement et atténuer la survenue des comportements-défis.

Confidentialités et droits à l'image

À la demande des organes subventionneurs (Confédération, Cantons, Fondations), les noms et les coordonnées de votre enfant peuvent leurs être transmis. En envoyant l'inscription, vous validez ce principe.

En ce qui concerne les photos prise dans le cadre des activités., si vous ne souhaitez pas que l'image de votre enfant soient utilisées dans le cadre des publications de l'Association, vous aurez la possibilité de le mentionner sur la fiche de renseignements. Nous devrons alors en tenir compte lors des photos de groupe.

Solidarité-Handicap mental, ses responsables et ses animatrices.teurs, s'engagent à garder strictement confidentielles toutes les informations, en particulier d'ordre médical, qui leur seront transmises concernant les différent.e.s participant.e.s.

Divers

Nous proposons aux adolescent·e·s de disposer d'un petit peu d'argent de poche (CHF 7.00 / jour au maximum), afin de pouvoir s'acheter une boisson ou un souvenir s'elles ou ils en ont envie. L'argent de poche n'est toutefois pas une obligation pour participer aux centres aérés.

Nous vous rappelons que Solidarité-Handicap mental est une association subventionnée par la Confédération et le Canton, qui s'appuie sur des équipes d'animatrices et animateurs qui, le plus souvent, ne sont pas des professionnel·le·s formé·e·s dans le domaine du handicap, de l'éducation, de l'animation ou de la santé. Dès lors, l'accompagnement proposé ne peut pas être assimilé à une prise en charge spécialisée.

Tenant compte que les équipes d'animation sont susceptibles de vous contacter en cas d'urgence, nous vous demanderons de rester joignable dans la mesure du possible.

Contact

Si vos observations vous amenaient à constater que ces principes énoncés ne sont pas appliqués, nous vous remercions de nous en faire part.

Solidarité-Handicap mental

Rue du Maupas 49, 1004 Lausanne / Tél : 021 648 25 82 / Email : shm@solidarite-handicap.ch

En espérant que votre enfant éprouvera beaucoup de plaisir à participer aux centres aérés, nous vous transmettons, Chères Familles, nos cordiales salutations.

Pour Solidarité-Handicap mental

Lou Delfin



Jacques Domeniconi

